

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2010

Madame Carine GUITTARD a été élue secrétaire de séance

ENCAISSEMENT CHEQUE ASSURANCE SINISTRE CLOCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au sinistre du 19 octobre 2009 sur les cloches de l'église, la société d'assurance SMACL a envoyé à la commune un chèque d'un montant de 671, 88 € afin de clôturer cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'indemnité reçue des services assurances d'un montant 671, 88 € TTC.

Adopté à l'unanimité

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Conseil Général a instauré le Fond de Solidarité Logement (FSL) qui permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières en cas de difficultés passagères. Ce fond intervient dans l'ensemble des communes du Département.

Le Conseil Général sollicite les Communes afin de participer à cette aide calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune soit pour ADE 356 Euros (0, 50 € par habitant)

Adopté à l'unanimité

RUPTURE DU CONTRAT AVEC ICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet du raccordement d'assainissement sur la commune de Lourdes.

La SARL ICE avait été désignée maître d'œuvre de cette mission.

La dissolution de SARL ICE (RCS PAU 438 958 274) est intervenue début 2010. Par conséquent la SARL ICE est dans l'incapacité d'assurer les prestations prévues au marché désigné ci-dessus.

En conséquence Monsieur le Maire propose de rompre de manière amiable le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation du réseau d'assainissement et le raccordement sur le réseau de la Ville de LOURDES.

L'assemblée à la majorité

- approuve la rupture amiable du marché de d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation du réseau d'assainissement et le raccordement sur le réseau de la Ville de LOURDES,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant,
- transmet à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

NOUVEAU MARCHÉ D'ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT ET LE RACCORDEMENT DU RESEAU SUR LA VILLE DE LOURDES

Une consultation d'entreprises spécialisées dans le conseil pour assister la commune dans les négociations du recadrement du contrat d'exploitation du système d'assainissement est nécessaire.

En effet, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la loi MOP 85 704 du 12 – 07 - 1985 relative aux conditions de rémunération des missions d'ingénierie préconise la désignation d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage aidant le maître d'ouvrage à conduire ce type d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

NOUVEAU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} avril 2010.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat unique d'insertion est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Il propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 8 mois, étant précisé que ce contrat peut-être renouvelé deux fois dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un poste d'employé d'entretien bâtiments et voirie dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 8 mois renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois.

- **PRECISE** que le contrat de travail est fixé à 35 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

- **PRECISE** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle Emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Adopté à l'unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS M14 ET M40

Monsieur Didier DUBOSC, Adjoint délégué aux finances, présente les comptes administratifs de l'exercice 2009:

Compte Administratif du Budget PRINCIPAL 2009 (M14)

Les résultats définitifs dégagent un solde positif de 35 821.96 € pour le Budget Principal :

Fonctionnement – dépenses : 350 541.39 €
recettes : 438 778.70 € (dont 18 070.11 € d'excédent 2008)

Investissement – dépenses : 430 350.84 €
recettes : 272 404.49 € (dont 42 595.33 € d'excédent 2008)

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2009 a été **APPROUVE à l'unanimité.**

Compte Administratif du Budget ASSAINISSEMENT 2009 (M40)

Les résultats définitifs dégagent un solde positif de 426 963.85 € pour le Budget Assainissement :

Fonctionnement – dépenses : 52 374.54 €
recettes : 123 350.37 € (dont 59 421.13 € d'excédent 2008)

Investissement – dépenses : 591 360.06 €
recettes : 997 525.08 € (dont 16 537.67 € d'excédent 2008)

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET ASSAINISSEMENT a été **APPROUVE à l'unanimité.**

AFFECTATION DES RESULTATS M 14 ET M 40

Suite aux votes des comptes administratifs 2009, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme il suit :

Affectation des résultats M 14 :

Compte 1068 : 52 415.35 € (recette investissement)
Compte 002 : 35 821.96 € (recette de fonctionnement)
Compte 001 : 157 946.35 € (dépense d'investissement)

Adopté à l'Unanimité

Affectation des résultats M 40 :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION M 14 ET M 40

Les COMPTES DE GESTION 2009 correspondants établis par Monsieur le PERCEPTEUR ont été **APPROUVES** à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2010

Monsieur Didier DUBOSC présente le Budget Primitif 2010 (Budget Unique.)

Il précise aussi qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes communales.

BUDGET PRINCIPAL 2010 AVEC REPRISE DES RESULTATS**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	153 070 €	Impôts et taxes	243 130 €
Charges de personnel	130 750 €	Produits des services	6 292 €
Charge de gestion courante	77 558 €	Dotations et participations	138 244 €
Charges financières	9 000 €	Autres produits de gestion courante	13 300 €
Virement à l'investissement	70 288 €	Produit exceptionnel	1 079 €
		Remboursement salaire	2 800 €
		Excédent 2008	35 821 €
TOTAL 440 666 €		TOTAL 440 666 €	

Principales subventions versées :

* SDE	10 740 €
* SIVOM	1 960 €
* SYNDICAT AEP	2 825 €
* SYNDICAT Mixte A.GE.D.I	800 €
* Bois et Forêts	100 €
* Prévention Routière	77 €
* Société de Chasse	1 200 €
* Union Sportive Adéenne	5 000 €
* Croix Rouge	50 €
* ADMR	153 €
* ADAPEI	46 €

* Gym Viv'Adé	300 €
* CFA	180 €
* AJUSA	300 €
* Animation Diffusion Echange	300 €
* Association Passage	300 €
* Association ADECOLE	300 €
* Divers (sur délibération)	794€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Remboursement d'emprunts	16 700	Virement section de fonctionnement	70 288
Travaux sur voirie communale	101 187	Dotation	103 595
Travaux bâtiments communaux	399 182	Subvention	93 145
Equipement	18 455	Prêt	220 000
Terrain	2 977	Reste à réaliser 2009	209 420
Résultat reporté	157 947		
TOTAL : 696 448 €		TOTAL : 696 448 €	

Adopté à l'Unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT 2010 AVEC REPRISE DES RESULTATS

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 133 237 €

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 718 067 €

Adopté à l'unanimité

EMPRUNTS M 14

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que pour financer les travaux globaux du presbytère il est proposé de souscrire à deux autres prêts, l'un sous forme d'un emprunt à long terme (20 ans) pour un montant de 100 000€ et l'autre sous forme d'un prêt relais(2ans) de 120 000€ le temps de récupérer le FCTVA.

Monsieur le Maire présente l'offre établie par la Banque Populaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Choisi l'offre de la Banque Populaire comme décrite ci dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à la commission des finances à effectuer les démarches et signatures nécessaires.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION REMBOURSEMENT EMPRUNT M 49 PAR ANTICIPATION

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rembourser par anticipation les deux emprunts relais souscrits auprès de la Banque Populaire concernant les travaux de refoulement des Eaux Usées vers le réseau de LOURDES.

En effet, les subventions étant versées au fur et à mesure de l'avancée des travaux et le FCTVA étant remboursé l'année N+1 suite au plan de relance, Monsieur le Maire propose donc de rembourser les emprunts n°07038016 et 07038019 dès que la trésorerie de la commune le permettra afin d'éviter de payer des intérêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signatures nécessaires.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION SNCF

Monsieur le Maire fait lecture d'un devis et d'une convention établis par la SNCF, concernant la traversée des voies de celle-ci par le réseau d'assainissement.

Cette convention prévoit le paiement des études et prestations réalisées par la SNCF, par acompte sur la base du devis, le montant définitif de la prestation n'étant connu qu'à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- ✓ Accepte les propositions de Monsieur le Maire énoncées ci dessus,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et conventions afférant à cette affaire.

✓ Adopté à l'unanimité

D'IMPORTANTES TRAVAUX PREVUS EN 2010 !

Comme il a été déjà annoncé lors d'un précédent conseil, ce Budget doit générer d'importants travaux, d'une part grâce aux Subventions de l'Etat, de la Région et du Département, et aussi avec l'aide de Plan de relance auquel la commune a adhéré,,

Des travaux déjà programmés mais qui seront peut être effectués sur les deux prochaines années et principalement en 2010-04-02

Columbarium au Cimetière

Toboggan à l'aire de jeux, avec en prévision une entrée correcte et incitative sur cette aire, pour les familles et les enfants,

Réfection de plusieurs chaussées,

Revêtement de la Rue du Lavedan

Revêtement de la Rue du Stade

Rénovation de plusieurs voie communales et chemins ruraux,

Mise en place d'une glissière de sécurité le long de la rn 21 face au lotissement « Balaguère »

Fleurissement du Village et aménagement de mobilier urbain signalétique,

Aménagement total du Presbytère, intérieur et extérieur,

Liaison du collecteur d'assainissement vers Lourdes avec pompes de refoulement,

Aménagement intérieur et extérieur de la Poste,

Stade, Aménagement pluvial et EU autour de la Salle MA et des Vestiaires,

Travaux de rénovation en régie à la Salle des Fêtes

Rénovation et entretien des Bâtiment Communaux

Création de voie d'accès à la Forêt,

Rampe d'accès handicapés à l'Eglise,

Au fur et à mesure d'opportunités d'autres travaux pourraient être décidés, et par contre certains différés à l'année suivante, la priorité étant les travaux subventionnés.